12e ANNEE. — No 36. 5 JANVIER 1907.

LES TEMPS NOUVEAUX

POUR LA FRANCE
Un an. . . . . 8 fr.
Six mois. . . . . 4 »
Trois mois. . . . . 2 »

LE NUMÉRO : 15 Centimes

Ex-Journal LA RÉVOLTE
Paraissant tous les Samedis
AVEC UN SUPPLEMENT LITTÉRAIRE
ILLUSTRÉ

POUR L'EXTÉRIEUR
Un an . . . . . 10 fr.
Six mois. . . . . 5 »
Trois mois. 2 50

LE NUMÉRO : 15 Centimes

Administration et Rédaction : 4, rue Broca, PARIS (Ve)

Voir à la page 8 le dessin de Re Le Te.

SOMMAIRE

DEUX SOTTISES, *M. Pierrot.*
DANS LE PAS-DE-CALAIS, *G. Dumoulin.*
REVUE ANNUELLE D'HYGIÈNE, *Michel Petit.*
MOUVEMENT SOCIAL, *R. Galhauban, Pierre Lanneau, Léon Torton, J. D., R. Galhauban, R. Ch , Laurent Casas.*
VARIÉTÉ: *Le lock-out de Fougères* (suite), *Francis Delaisi.*
BIBLIOGRAPHIE.
CORRESPONDANCES ET COMMUNICATIONS.
CONVOCATIONS.
PETITE CORRESPONDANCE.

Aux Camarades

L'affiche est chez l'imprimeur. C'est un superbe dessin de Steinlen.

Nous pensons pouvoir l'expédier à la fin de la semaine prochaine.

Nous demandons à ceux qui s'intéressent au développement du journal, de bien vouloir en afficher quelques-unes dans leur localité, principalement dans les grandes villes.

Nous les enverrons toutes timbrées à ceux qui le demanderont. Ceux qui pourront se charger des frais de timbre, nous permettront d'élargir l'affichage.

Pour les collectionneurs, nous avons fait faire sur beau papier, un tirage restreint avant la lettre, que nous vendons 3 francs à nos lecteurs, seulement.

Deux Sottises

Toutes les deux s'étalent dans le no 325 de *La Voix du Peuple* (30 décembre 1906).

La première, la plus grave, se rapporte à la grève de Fougères. *La Voix du Peuple* raconte comment fonctionnent *les soupes* COMMUNISTES. Il y a deux distributions de repas par jour.

Voici, maintenant, dans quelles conditions s'effectue la distribution :

Tout ouvrier célibataire *syndiqué* a droit à la portion entière.

Lorsque le gréviste est marié et que l'un des deux, seul, est syndiqué, il est distribué deux portions entières et leurs enfants ont demi-portion.

Dans le cas où l'homme et la femme sont tous deux syndiqués, ils ont portion entière, ainsi que leurs enfants.

Les chômeurs *non syndiqués*, CHOISIS PARMI LES PLUS NÉCESSITEUX, ne peuvent bénéficier *que d'un repas par jour* pour chacun des membres de leur famille.

Que vous semble, ô camarades, cette justice distributive ? Les syndiqués ont seuls *le droit* à la portion entière. Les autres, les camarades de lutte, les compagnons de révolte n'ont aucun droit; les plus nécessiteux reçoivent *l'aumône* d'un seul repas par jour ; pour le reste, qu'ils se serrent le ventre. Et l'on appelle cela du communisme !

Le rédacteur anonyme de l'article paraît tout de même s'être aperçu de la mesquinerie du procédé ; car il ajoute :

> Il y a là, dans ce rationnement, quelque chose qui choque, de prime abord, le sentiment instinctif de large solidarité qu'on souhaiterait voir appliqué sans restriction. Mais il faut bien se rendre compte que ce n'est pas par plaisir que les camarades en ont décidé ainsi. Certes, ils ne demanderaient pas mieux que de distribuer à gogo et à tous, sans rationnement, ni catégories. Seulement, faute de ressources suffisantes, ils ont été amenés à établir, outre le rationnement, ces classifications. Il s'en suit que ceux qui, en se syndiquant avant la grève, avaient préparé et rendu possible la lutte, se trouvent mieux armés pour la résistance. Ayant fait acte de solidarité avant le conflit, ils se trouvent en bénéficier après.
>
> Le même raisonnement que le Syndicat des cordonniers de Fougères tient, vis-à-vis des non syndiqués, peut se rapprocher de celui que tiennent les Syndicats confédérés lorsque, avant de répondre à un appel à la solidarité, ils s'informent si l'organisation qui demande leur appui est confédérée.
>
> En cette circonstance aussi, les Syndicats qui ont fait acte de solidarité, avant la grève qu'ils soutiennent, se trouvent en bénéficier quand éclate un conflit.

Admirez le raisonnement : « Ayant fait acte de solidarité avant le conflit, ils se trouvent en bénéficier après ». Quelle solidarité ? Que sont les soi-disant sacrifices consentis par les membres du syndicat avant la grève, que sont-ils en comparaison des sacrifices autrement pénibles faits par chacun des grévistes ?

Le seul rôle du syndicat, avant la grève, c'est l'éducation et la propagande. Est-ce pour prendre bénéfices et avantages sur leurs compagnons de misère ? N'est-ce pas plutôt pour avoir l'aide effective de ces derniers dans la révolte commune contre le patronat ? Et quel singulier moyen pour assurer la propagande et développer les beaux sentiments de solidarité humaine, que de montrer aux inconscients, entraînés dans la lutte, l'exemple de l'égoïsme le plus étroit !

La conception mesquine de la solidarité ouvrière, telle qu'elle s'est manifestée à Fougères, nous ramène au point de vue particulariste des unions anglaises ou américaines. Le syndicat prend un caractère égoïste et fermé ; il perd de vue son rôle social, il abandonne la lutte de classes ; il se borne à la défense des intérêts de ses membres, et, s'il accorde une aumône aux plus nécessiteux des non-syndiqués, c'est simplement pour parer au danger de la défection qui entraînerait l'échec des améliorations revendiquées par les syndiqués.

Il ne faut pas qu'une telle tactique de grève se généralise. Les souscripteurs peuvent agir dans tout mouvement de ce genre, en spécifiant que leur argent serve à des distributions faites à parts égales entre tous les grévistes.

Je le répète : les syndicats, organes d'éducation et de lutte, sont suffisamment récompensés lorsqu'ils ont pu assurer la propagande au point de faire naître et de soutenir un mouvement de révolte. Ils ne peuvent faire réussir ce mouvement d'ensemble que par la solidarité effective de tous les salariés, sans distinction d'origine. Et le vrai moyen d'assurer la propagande, de développer dans la masse les sentiments de solidarité, de travailler à l'affranchissement des salariés et à l'émancipation humaine, c'est de savoir mettre tout en commun dans la lutte ; les ressources aussi bien que les espérances.

La seconde sottise est plus drôle. La voici :

L'Union des Syndicats du département de la Seine appelle l'attention du Conseil municipal sur les vœux émis à la Conférence des Bourses, tenue à Amiens en octobre 1906, au sujet des *applications de la radiographie aux accidents du travail :*

Vœux :

Considérant que la radiographie n'est pas enseignée actuellement aux médecins, que ceux-ci, n'ayant qu'une connaissance fort restreinte des Sciences exactes, ne peuvent exécuter et interpréter les radiographies avec la méthode scientifique indispensable, qu'ils ne cherchent dans ce mode d'investigation que la confirmation de leur diagnostic ; qu'un tel état de choses ne peut être que préjudiciable aux accidentés dans l'intérêt desquels la radiographie doit être une enquête scientifique indépendante du diagnostic pour aider à la recherche de la vérité ;

Source gallica.bnf.fr / CODHOS

Le Congrès émet les vœux suivants :

1° *Que les tribunaux appellent comme experts-radiographes les chefs non médecins des laboratoires des hôpitaux dont la compétence en la matière ne saurait être mise en doute, en attendant qu'un diplôme spécial de radiographie soit institué.*

. . . . . .

L'Union des Syndicats vient d'apprendre que, contrairement aux vœux émis, l'Assistance publique a décidé de proposer au Conseil municipal et au Préfet de la Seine la création de chambres de radiographie qui seraient dirigées par des médecins . . . . . .

En conséquence, l'Union des Syndicats du département de la Seine demande au Conseil municipal de s'opposer à l'exécution du projet de l'Assistance Publique et de poursuivre la création des laboratoires de radiographie dans les hôpitaux, conformément au projet qui lui a été présenté en 1902 par le citoyen Henri Roussel et dont les laboratoires centraux ont consacré le principe :

1° *En créant une école pratique où sera donné un enseignement scientifique de la radiographie ;*

2° *En choisissant les chefs des laboratoires à créer parmi les élèves non médecins de cette école pratique.*

La Commission Exécutive.

N'ayant aucun esprit de corps, je comprends parfaitement que l'étude de la radiographie soit accessible à tous ceux qui s'y intéressent. Et je ne partage pas du tout l'avis des confrères qui voudraient faire de la radiographie un monopole pour les médecins.

Mais il est encore plus singulier de vouloir interdire la radiographie aux médecins. Quoi ! C'est parce qu'ils ont appris l'anatomie en général et l'ostéologie en particulier, parce qu'ils connaissent la pathologie des fractures, qu'ils seraient suspects de ne rien entendre aux sciences exactes et d'être incapables de faire de la radiographie !

Et cette drôle conception du diagnostic ! S'imaginer que le diagnostic s'établit *à priori* et qu'il est indépendant des divers moyens d'investigation (y compris la radiographie) ; croire qu'il ne faut pas savoir faire un diagnostic (c'est-à-dire ne pas savoir observer) pour se reconnaître dans une radiographie !

C'est fou ! Et cela ne prouve que l'ignorance de la commission administrative de l'Union des Syndicats. Il semble que tout Parlement, quel qu'il soit, ne puisse aboutir qu'à montrer la plus pitoyable faiblesse d'esprit.

Cette faiblesse d'esprit apparaît évidente quand on voit l'Union des Syndicats demander gravement la création d'un nouveau titre et d'un nouveau diplôme. Ah ! ce préjugé du titre et du diplôme, comme il est exploité à notre époque par la bande des habiles aux dépens des imbéciles et des ignorants !

Il n'est que trop clair qu'il y a, derrière l'Union des Syndicats, des aspirants fonctionnaires, je veux dire des candidats au titre et *à la place* de radiographes *officiels*, s'efforçant d'établir un monopole au profit de leurs appétits, pour se défendre contre la concurrence médicale.

L'article de la *Voix du Peuple* se termine en conviant tout le monde à soutenir *cette œuvre humanitaire* (*sic*) et en annonçant une « grande réunion » publique à la Bourse du travail, le samedi 5 janvier.

Il m'a semblé lire le boniment d'un charlatan.

M. Pierrot.

Nous prions tous ceux qui s'intéressent à l'extension du journal, de nous trouver des libraires pour la vente, et d'insister auprès d'eux, pour qu'ils le vendent.

Dans le Pas-de-Calais

Les mensonges de Basly

Dans sa série d'articles « Au Pilori », notre accusateur en est arrivé à se confondre lui-même et à rapetisser son accusation à une saleté à laquelle il nous a trop habitué.

M. Basly a toujours tenté de démolir ses adversaires par la même méthode.

Quant il eut affaire au guesdiste Norange, d'accord avec le préfet il embarqua la municipalité guesdiste d'Avion dont Norange était le secrétaire dans une construction d'usine à gaz, affaire qui eut pour résultat de fourrer en prison le maire Delcourt et le trop naïf secrétaire de mairie Norange.

Basly, aidé des francs-maçons lillois, qui apportèrent leur pognon, fit rendre la liberté aux deux prisonniers à condition que Norange allât planter ses choux ailleurs et que Delcourt devînt baslycot, ce qui fut fait.

A cette époque, le P. O. F. gênait énormément Basly dans ses combinaisons électorales, il fallait donc le démolir par quelque moyen.

Aussi il n'est pas de mensonges qui n'aient été inventés pour écraser cette organisation dans le P.-de-C.

Plus tard, quand l'opposition révolutionnaire se précisa davantage avec le syndicalisme, nous retrouvons Basly hurlant les mêmes ordures, répétant les mêmes accusations.

Vendus à la réaction, payés par les compagnies, voleurs de lapins, voleurs d'état-civil, anarchistes aux mains blanches, échappés de bagne, professionnels du cambriolage et du pillage.

Mais ce qui avait le don de lui plaire davantage c'était le « vendu à la réaction ». Avec ce cliché, Basly faisait croire aux ouvriers que nous étions payés par ses adversaires politiques que nous voulions abattre sa république. Tout s'use et M. Basly s'est aperçu un peu trop tôt que son vieux cliché n'était plus de mode. L'orgueilleux parlementaire n'a pas pu croire que notre syndicat en était arrivé à se suffire à lui-même, que les cotisations de ses membres lui permettaient la représentation dans les congrès et l'extension de sa propagande. Il a cru au contraire à notre existence fictive qui ne se soutenait qu'avec l'argent des veuves.

Erreur et accusations canailles.

Il poussa son cri d'infamie « Au voleur ! » ; Dans son premier article, il écrivait : « Tous ces gens-là sont des voleurs ;

Dans son deuxième, il promettait d'apporter des preuves ;

Dans son troisième plus rien, si ce n'est de la bave dégoûtante, incohérente à l'excès.

Que dit-il dans sa troisième épître ?

1° Que la lettre d'envoi de fonds de Montceau-les-Mines lui a été communiquée par l'Union Fédérale : mensonge et erreur volontaire.

En voici la preuve :

Le document en question a été communiqué par Bouveri à Basly dans les couloirs de la Chambre et sur les instances de ce dernier. Je proteste au nom de l'Union Fédérale. (Déclaration de Bernaud au sein du jury d'honneur, 23 décembre 1906).

2° Il dit que nous n'avons distribué de secours qu'aux neuf dixièmes des veuves : Mensonge encore, puisque 288 veuves ont été secourues par nous sur 547 (chiffres officiels) créées par la catastrophe :

Et que l'on n'oublie pas que nous n'avons distribué de secours qu'aux veuves refusant les propositions de pension faites par la Compagnie. Nous avons voulu faire de cet argent une arme de combat contre le patronat et nous avons obtenu, à ce point de vue, des résultats qui ne nous semblent pas négligeables ;

3° Que nous nous sommes efforcés de faire une large distribution postérieurement au 8 décembre :

Mensonge toujours, et le tableau comparatif suivant confond notre accusateur :

Répartition mensuelle et journalière des secours aux veuves :

Mai.....	21	veuves en	1	journée	460 fr.
Juin.....	42	—	14	—	857 50
Juillet.....	116	—	21	—	2.470 »
Août	55	—	21	—	1.145 »
Septembre..	14	—	9	—	320 »
Octobre....	16	—	8	—	312 50
Novembre..	22	—	11	—	485 »
Décembre..	2	—	1	—	50 »
Total...	288		86		6.100 fr.

Basly termine bassement en accusant seul notre camarade Broutchoux. Il est avéré, au contraire, que Broutchoux n'a jamais fait partie de notre comité de secours dont il ne connaissait pour ainsi dire que de loin le fonctionnement. Jamais il n'a pris part aux délibérations du comité de secours.

Basly ne trompera personne. Son accusation se termine en queue de poisson.

Des 6.000 francs volés par nous il ne maintient plus que 93 francs volés par Broutchoux, et cette accusation-là est une pure calomnie comme le reste.

Basly, mieux que quiconque, sait qu'il ment, mais cet homme croit à la force du mensonge. Il constatera que sur ce terrain c'est lutter à armes égales quand on a pour soi la vérité et la conscience de la tâche remplie, car malgré sa presse quotidienne, malgré son armée de domestiques, nos efforts de militants révolutionnaires le vaincront.

G. Dumoulin.

Faites-nous des Abonnés !

Revue annuelle d'Hygiène (1)

La nature des agents de transmission des maladies contagieuses, et par conséquent évitables, est encore, pour beaucoup, indéterminée, et il est bien difficile également de se faire une idée exacte des moyens qu'utilise l'organisme vivant, pour se défendre contre ces maladies.

Mais même en se basant sur des hypothèses incomplètement vérifiées, on est arrivé, dans plusieurs cas, à diminuer les cas de transmission, et à limiter les épidémies. Par ces moyens, un très grand nombre de vies humaines sont sauvegardées.

Ainsi, pour la fièvre typhoïde, deux doctrines sont exprimées concernant le mode de propagation : l'une accuse uniquement l'eau de boisson, l'autre le contact direct avec le malade, ou indirect, par les objets et les mouches. Si, s'appuyant sur cette dernière théorie, on réalise l'isolement complet des malades, la désinfection de tous les objets touchés par eux et la destruction des mouches, on arrive rapidement à éteindre l'épidémie ; comme cela a eu lieu à Trèves, et dans l'asile d'aliénés d'Andernach.

Même discordance sur les causes de la fièvre jaune, attribuée par les uns uniquement aux piqûres d'un moustique particulier, qui n'est dangereux qu'aux températures extérieures de 18 à 38°, imputée par les autres aux mau-

(1) D'après le Dr J. P. Langlois. *Revue générale des sciences*, 30 septembre 1906.

vaises conditions hygiéniques générales et au contact. Dans la pratique, les mesures d'hygiène générale ont suffi à supprimer presque la fièvre jaune à Santos, les moustiques continuant à y pulluler — tandis qu'en s'attaquant aux moustiques par le pétrolage des eaux stagnantes, la désinfection des égouts et l'obturation des ouvertures à l'aide de treillages métalliques fixes, les conquérants de Cuba ont pu éteindre la fièvre jaune dans cette île, et chez eux-mêmes, à la Nouvelle-Orléans, limiter une très grave épidémie pendant l'été de 1905.

Contre la dissémination du choléra, le gouvernement allemand a obtenu des résultats remarquables en réglementant les voies et moyens de transports, surtout la batellerie, en parquant les émigrants, et en isolant rigoureusement non seulement les malades, mais tous les individus, sains en apparence, présentant dans leurs selles des bacilles du choléra. Toutes ces mesures ont été appliquées avec la rigueur habituelle au gouvernement du kaiser.

La peste augmente d'intensité aux Indes anglaises, où les décès de ce fait, qui étaient de 275,000 en 1901, atteignaient un million en 1904 et dépassaient 1,200,000 en 1905. Elle existe constamment dans les ports de l'Amérique du Sud, de l'Afrique, de l'Australie et même de l'Europe, mais, sauf en Asie et en Afrique, on n'observe que des cas isolés. On accuse comme agents de propagation les rats, les blattes, les mouches et même les poux. La barrière la plus efficace est actuellement la désinfection des navires par les vapeurs de soufre en combustion.

Contre le paludisme, deux moyens continuent à faire à leurs preuves : l'absorption de quinine et la préservation contre les moustiques en garnissant toutes les ouvertures de toiles métalliques.

Par ces moyens, dans la campagne de Rome, les cas de maladie sont passés de 17 0/0 en 1900 à 1,3 0/0 en 1904. Au Japon, le corps expéditionnaire en Mandchourie a pu être, en grande partie, préservé par des moustiquaires de tête. Ce qui n'empêche que le rôle des moustiques du genre anophèle, considérés jusqu'ici comme l'agent unique du paludisme, est nié en Italie par des observateurs qui incriminent l'eau et le sol et rapportent le cas d'une épidémie survenue dans une localité où les anophèles sont inconnus. De fait, en France, la Sologne a été presque entièrement délivrée du paludisme, par le dessèchement des marais et le reboisement.

La maladie bizarre, décrite sous le nom de maladie du sommeil, n'est pas réservée aux indigènes africains, mais attaque aussi les envahisseurs européens. Les seuls procédés à opposer à la dissémination sont jusqu'ici l'évacuation des villages contaminés, l'établissement des peuplades atteintes dans des régions plus saines et l'isolement des malades.

La tuberculose nous touche de plus près. Elle donne lieu à de nombreuses discussions. L'Académie de médecine demande au gouvernement de rendre la déclaration de cette maladie obligatoire pour le médecin, mais seulement après décès ; ce qui laisse subsister tous les risques de contagion par les malades.

Elle demande aussi que l'obligation légale vise également la famille du malade. «Cette mesure indispensable, dit le Dr Langlois, avait été inscrite dans la loi de 1892 ; par suite d'une aberration des législateurs, elle avait été supprimée dans la loi de 1902 et cette suppression a suffi pour rendre la loi inapplicable. » Il est certain, comme l'a déclaré le Dr Hérard au Congrès, que les conséquences de la déclaration obligatoire de la tuberculose seraient telles pour le medecin qu'il n'appliquerait jamais cette loi. D'ailleurs, à quoi sert cette déclaration, puisque, sauf dans quelques grandes villes, elle ne sera jamais suivie d'aucune mesure de préservation. Au point de vue du mode de pénétration de l'agent contagieux, on continue à discuter depuis le Congrès de Londres de 1901. Les uns, avec Koch, soutiennent que le bacille humain est distinct du bacille bovin, et que si, quelquefois la tuberculose peut être transmise par les bovidés à l'homme, ce n'est presque jamais par le lait ou la viande, en un mot, par l'intestin, mais presque uniquement par la voie respiratoire.

Behring, Arloing et Calmette disent, au contraire, et prouvent que l'infection intestinale peut être et doit être le plus souvent la cause originelle de la tuberculose pulmonaire.

Où l'accord s'est fait, c'est sur la question des sanatoria. Déjà, dans ce journal, le Dr Pierrot a écrit une remarquable série d'articles démontrant le bluff de ces entreprises charitables à grand fracas.

Actuellement, la cause est jugée et le dernier né de ces caravansérails pour malades riches a dû se transformer, à peine ouvert, en un hôtel de luxe pour millionnaires bien portants. Enfin la formule est définitivement acceptée que « la tuberculose est, avant tout, une maladie sociale, qui ne peut être attaquée que par des modifications dans l'état social » (Dr Langlois). Mais quand on envisage ces modifications, on s'arrête à l'assurance obligatoire allemande, à la mutualité française et à la lutte contre l'alcoolisme, reconnu, cependant lui-même, une maladie sociale. Et, tandis qu'on palabre et qu'on tourne dans le même cercle vicieux, dans la terreur d'envisager carrément la seule solution logique et efficace, qui est la transformation sociale complète, absolue..., la tuberculose marche de l'avant.

Il y aurait beaucoup de conclusions à tirer de ce rapide aperçu de la lutte des humains contre les maladies évitables.

Les quelques résultats acquis montrent la clairvoyance de Duclaux, établissant ce grand principe que c'est l'individu atteint qu'il faut isoler, complètement, au lieu de gaspiller des sommes énormes et des efforts inutiles à la surveillance des cours d'eau qu'on lui laisse la liberté de contaminer.

Ils montrent qu'on n'envisage généralement d'autre action que l'autorité.

On ne s'occupe pas de convaincre les intéressés de la nécessité de se préserver eux-mêmes et de leur en faciliter les moyens, on les préserve, par voie administrative, c'est-à-dire policière, de gré ou de force, avec les ménagements et le respect des individus usités. La sécurité d'une population tout entière repose sur le soin que peut mettre un fonctionnaire à faire son métier. Une faute du service sanitaire, causa, à la Nouvelle-Orléans en 1905, une épidémie de fièvre jaune qui se chiffra finalement, au bas mot, par 5,000 décès ! (Dr Langlois.)

L'application de ces procédés autoritaires donne des résultats d'autant plus remarquables que le gouvernement est plus autocratique et ses agents plus disciplinés.

C'est en Allemagne qu'on peut le mieux les admirer, puis en Russie. Quant aux pays aux allures démocratiques, ils n'obtiennent que des résultats le plus souvent ridicules, les lois étant édictées avec le double souci de paraître faire quelque chose pour le bien public et cependant de ne pas gêner les individus, c'est-à-dire les électeurs.

Enfin les travaux des hommes compétents manquent souvent de tout esprit scientifique. En particulier, les statistiques sont, à peu près toutes, sans aucune valeur, comme l'a déclaré A. Robin, pour la tuberculose, sans être contredit, et comme l'a montré Lowenthal, à propos du rapport officiel de A. J. Martin, inspecteur général des services sanitaires de la ville de Paris.

Ce haut fonctionnaire concluait que la mortalité générale avait subi une diminution de 7 0/00 de 1892 à 1905 et qu'en tenant compte de l'augmentation de population 14 0/00 des vies humaines avaient été préservées, grâce aux services sanitaires.

Or, le Dr Lowenthal découvre que ce rapport fait entrer en ligne de compte la mortalité des enfants du premier âge, due à tout autre cause que les maladies contagieuses et qui diminue, en effet, chaque année. — Cette défalcation faite, on trouve une mortalité par 1,000 habitants de 16,9 à Paris, et de 11,5 seulement à Berlin. En particulier, la tuberculose pulmonaire cause 4,3 décès par 1,000 habitants à Paris et 2,2 à Berlin.

En somme, l'état sanitaire de Paris, est pire que celui de la plupart des grandes villes allemandes et anglaises.

C'est un assez joli exemple, entre beaucoup, des talents de prestidigitateurs de nos hauts fonctionnaires.

Michel PETIT.

Ceux qui s'intéressent au développement du journal peuvent nous envoyer des adresses de lecteurs probables.

MOUVEMENT SOCIAL

Dans la Loire.

Chez les mineurs. — Dimanche 23 décembre, a eu lieu à Saint-Etienne, le Congrès régional organisé dans le but de faire l'union entre les mineurs de la région. Seize syndicats tant de la Loire que de Saône-et-Loire, de la Haute-Loire, du Rhône et de l'Isère, étaient représentés à ce Congrès. Le syndicat des chauffeurs et mécaniciens de mines fondé tout récemment sur l'initiative de Bouchard était représenté.

De la discussion qui a eu lieu sur la situation actuelle et la nécessité de s'unir étroitement, il ressort que l'unité minière est désirée ardemment par tous les délégués et qu'on ne prévoit aucun obstacle sérieux de nature à faire échouer l'œuvre entreprise.

Une commission a été nommée qui examinera les modifications à apporter aux statuts de la Fédération. Les syndicats après examen des statuts feront connaître au secrétaire du Comité fédéral, les modifications qu'ils désirent. La commission étudiera ensuite toutes les demandes et fera un rapport qui sera envoyé à chaque syndicat. Dans la quinzaine qui suivra cet envoi un nouveau Congrès sera convoqué pour statuer définitivement.

L'unité minière est en bonne voie dans la Loire. Avec de la bonne volonté de part et d'autre, je crois qu'on arrivera à s'entendre et à se mettre d'accord.

Les journaux *la Loire républicaine* et *la Tribune*, de Saint-Etienne, avaient reproduit l'article de Basly portant l'accusation que l'on sait contre nos camarades du Pas-de-Calais. J'espérais que parmi les militants des syndicats de mineurs de la Loire, il se serait trouvé quelqu'un qui aurait pris la défense des camarades du Pas-de-Calais et n'aurait pas laissé sans réponse ladite accusation. Il n'en a rien été.

Ayant un numéro de l'*Action syndicale*, j'ai envoyé copie à *la Loire* et à *la Tribune* de la réponse de la Fédération du Pas-de-Calais à M. Basly. Celle-ci a été publiée par ces deux journaux. Les nombreux lecteurs qui avaient lu l'accusation savent donc aujourd'hui à quoi s'en tenir sur les dires de ce triste sire.

Mais, encore une fois, je regrette que des camarades plus autorisés que moi, n'aient pas agi en la circonstance.

R. GALHAUBAN.

Nancy.

Notre camarade Boudoux est de nouveau l'objet de poursuites. Décidément c'est la chasse sans répit aux militants que les chats-fourrés, amis des industriels du Comptoir de Longwy, ont entreprise contre les révolutionnaires de l'Est.

Boudoux, sur la foi de soldats ivres et d'une

mouche du journalisme, le sieur Goulette de l'*Est Républicain*, est accusé d'avoir engagé ces soldats à déserter. L'accusation est absolument fausse; Boudoux n'a point tenu les propos dont on l'inculpe: ce qu'on vise en lui, c'est le propagandiste, c'est l'actif secrétaire de la Fédération des Syndicats de Meurthe-et-Moselle.

Il s'agit de savoir si la Justice de Nancy osera perpétrer l'infamie qu'elle projette. Voici la protestation de l'Union des Syndicats de Nancy :

La Commission administrative de l'Union des Syndicats ouvriers de Meurthe-et-Moselle, réunie le jeudi 27 décembre, proteste énergiquement contre les poursuites intentées, après dénonciation d'un mouchard de la presse, contre son secrétaire, le camarade Boudoux;

S'élève avec indignation contre le faux témoignage de soldats en état d'ébriété et contre la façon dont ce témoignage a été obtenu, sous l'influence de chefs promettant et accordant galons et permissions, ce qui incite en plus d'autres militaires à employer semblable moyen de mauvaise foi pour obtenir des faveurs;

Méprise ces procédés indignes et ceux qui s'en servent;

Prend la résolution de faire le nécessaire pour les signaler à tous les honnêtes gens.

Pour la Commission et par ordre :

Le Secrétaire-Adjoint,
ALFRED KLEIN.

Les droites consciences dreyfusistes n'entendront pas ce cri, c'est bien certain. Mais il faut que l'opinion publique et les travailleurs l'entendent.

Roubaix.

Dans l'active cité roubaisienne les producteurs meurent généralement de misère par les privations endurées en raison des bas salaires et des chômages prolongés. A côté, les seigneurs du textile édifient des fortunes scandaleuses.

Un fait vient de se passer, à notre époque de mutualisme et de philanthropie à outrance, qui mérite d'être signalé. Je m'empresse de reconnaître que ce fait n'est pas particulier à notre ville et qu'il est devenu à l'état chronique dans notre mère patrie, mais les faits de cet ordre valent d'être notés afin de stimuler notre action. Un vieillard, âgé de 69 ans, Auguste Vroman, ancien cordonnier, travaillant actuellement au peignage, chez *Lepoutre*, à raison de 2 fr. 75 par jour, subissait un chômage prolongé — il dure depuis trois mois — et n'arrivait plus qu'à gagner 5 à 6 francs par semaine. Mercredi et jeudi, il fit tous ses efforts pour se lever afin d'aller au travail. Mais la bête de somme était réduite, épuisée; ses jambes, trop faibles, ne voulurent plus supporter sa vieille carcasse usée par les privations. On le trouva mort vendredi matin dans le garni où il habitait. A deux pas de son réduit se trouvent les palais somptueux de nos industriels, le boulevard de Paris, où s'étalent, sur un parcours de plus de douze cents mètres, la richesse et le luxe. Le pauvre vieillard est mort de faim, a déclaré le docteur, après avoir trimé toute sa vie, c'est de cette mort qu'il s'en est allé.

Le plus fort, c'est ce que dit la feuille conservatrice et patronale, le *Journal de Roubaix*. Elle plaide la défense de la société, prétendant que Vroman n'avait jamais sollicité les secours du bureau de bienfaisance, ni la commisération du public, sans quoi?...

Mais ce journal se donne lui-même un démenti. Il nous dit que Vroman est redevable de 100 francs à sa logeuse, qui fut prise de pitié. Il a encore le culot de nous apprendre que tout de même, l'année dernière, Vroman avait formulé une demande d'admission à l'hospice, mais que cette demande n'avait pas été prise en considération parce qu'il n'avait pas l'âge requis.

Ils n'ont même pas honte, nos bons bourgeois, devant leur œuvre. Et ils s'évitent un remords en nous chantant : Faites des économies, soyez sobres, soyez modestes!

Tourcoing.

Un vent de grève souffle sur la ville depuis quelques mois. Ce sont maintenant les quatre-vingts trieuses de chez MM. Pollet frères, rue de Dunkerque, qui ont cessé le travail vendredi matin. Elles demandent le renvoi de deux repasseuses. Une petite explication est ici nécessaire. Le triage des laines se fait sur des claies; les ouvrières trieuses gagnent 18 francs par semaine; les repasseuses 24. Ces dernières ont à charge la vérification du travail de leurs compagnes, toutes dirigées par un chef trieur. Or, pour des raisons que nous ignorons, mais que nous ne devinons que trop, le chef trieur, contrairement à la règle de la maison, fit passer repasseuse la sœur d'une autre repasseuse dont ce n'était pas le tour d'ancienneté. D'abord les ouvrières maugréèrent, puis protestèrent, et finalement refusèrent de continuer le travail sous un tel favoritisme. Evidemment, le chef trieur ne voulut pas revenir sur sa décision. D'où la grève en réclamant alors le renvoi des deux protégées.

Qu'on ne se méprenne sur les salaires relativement élevés des trieuses de laines. Il y a, environ dix ans, il n'y avait pas de trieuses; cette sphère d'activité appartenait exclusivement aux hommes qui gagnaient jusqu'à dix francs par jour. Lorsqu'on voulut introduire la femme dans cette branche d'industrie les trieurs firent grève mais ils succombèrent après des mois et des mois de résistance. Encore une fois les industriels triomphaient. Aujourd'hui, seul dans le textile, le trieur arrive parfois à gagner 6 francs par jour. Mais, si vous déduisez les journées de chômage, c'est-à-dire six mois, son salaire se réduit à 3 fr. pour les jours où il travaille; déduisez encore les dimanches et les jours fériés et faites le calcul. Seul, jusqu'ici le peignage Pollet a éliminé tous ses trieurs, il occupe exclusivement des femmes en attendant que cela se produise ailleurs, ce qui ne peut manquer.

La fatalité économique pèse sur la femme de notre région. Elle est la proie de l'usine. Réagira-t-elle assez pour ne pas être une entrave à notre émancipation? Aussi nous devons suivre ses efforts particuliers avec une vive attention. Espérons que les exploitées de chez Pollet triompheront, comme ont triomphé les ouvriers des transports et les tisserands de chez Sion et Vienne. Le succès consolidera les courages.

PIERRE LANNEAU.

Rouen.

Un sous-off. dompteur.— Il a nom Saillard et exerce au 74e de ligne, caserne Pélissier, à Rouen. Ce tueur à gages se montre très fier de sa caste; lorsqu'il commande à ses hommes, il leur parle toujours avec de gros mots. C'est vraisemblablement un garçon d'avenir, car nul mieux que lui ne représente l'esprit moyen de son milieu. Il est bien de cette catégorie d'individus peinte il y a une dizaine d'années par Descaves, qui passe son existence à la caserne, au café, à la maison de tolérance. A Rouen, comme ailleurs, les sous-offs, ces façons de contremaîtres militaires, n'ont pas changé de mentalité ni de moyens d'existence; c'est toujours la gratte sur la nourriture des soldats et la protection... de quelques pauvres filles qui leur forme un complément de salaire.

Aussi malheur au pioupiou qui réclame pour l'ordinaire.

Ces jours derniers quelques jeunes soldats de la 1e compagnie du 74e, manquant de pain, — oui, de pain, n'en déplaise à notre Picquart national, — s'avisèrent d'en réclamer au sergent-fourrier Saillard. Au lieu de s'empresser de leur en distribuer, il entra dans une violente colère et dit aux troupiers ahuris : « Tas de salauds! je vais vous rationner comme les fauves à Bidel. »

Nous ne discuterons pas l'assimilation de soldats à des fauves. Espérons que, puisque fauves il y a, ils sachent se retourner contre d'autres hommes que ceux contre qui la bourgeoisie les dresse. Et répétons aux mères : « La caserne est une grande et noble famille ».

Léon TORTON.

MOUVEMENT AGRAIRE

Le Congrès de Morcenx. — Les syndicats de métayers et résiniers du Marensin (1) ont pris, dans l'espace d'une année, un essor vraiment prodigieux : au nombre de 47, ils groupent les deux tiers de la population agricole.

Les résiniers du Marensin, acculés au syndicalisme par une exploitation sans vergogne, ont su admirablement se servir de la grève et appliquer le « sabotage » et « l'action directe ».

Aussi sont-ils sortis victorieux de toutes les luttes engagées. Un seul point noir à signaler : c'est la condamnation de six résiniers de Mimizan à un mois de prison avec sursis, pour bris de clôture et rébellion. (Il est établi que les incidents qui ont amené les poursuites ont été provoqués par la police.)

Avant les grèves, les résiniers touchaient de 18 à 25 fr. la barrique de résine que les propriétaires vendaient 80, 100 et jusqu'à 120 fr.

Aujourd'hui ils touchent la moitié jusqu'à 60 fr. et le quart en plus (il y a bien quelques différences suivant les localités, mais la proportion que je viens de citer est à peu près la règle générale). Sur le métayage, ils obtinrent aussi de notables améliorations.

Actuellement, ces syndicats sont en train de dépasser le but corporatif. Ils prennent une attitude nettement révolutionnaire en se fédérant au sein de la C. G. T.

Un fait des plus intéressants à noter dans ce mouvement, c'est la quantité d'hommes de valeur qu'il a mis en relief.

Chez des résiniers qui, comme tous les travailleurs, n'ont eu qu'une instruction rudimentaire, il s'est trouvé des hommes qui ont été capables non seulement de gérer des syndicats, mais d'organiser et de mener à bien un congrès.

Celui-ci s'est ouvert à Morcenx, le 21 décembre. 32 syndicats étaient représentés.

Ducamin, organisateur, présidait. « J'ai convoqué, dit-il, les syndicats en congrès pour étudier les conditions du métayage et du résinage dans les Landes. Il est utile de resserrer entre les syndicats les liens de solidarité. Nous étions taillables et corvéables à merci au profit des maîtres des terres landaises. Aujourd'hui les propriétaires sont encore les maîtres des pins, mais ils ne sont plus les nôtres. Ils sont obligés de respecter nos droits. C'est là un commencement de satisfaction, mais ce n'est pas tout. Tous nous nous syndiquons pour être plus forts. On nous taxe de violents, parce que nous défendons nos droits, et que nous trouvons excessif de toucher 25 francs quand les propriétaires en touchent 100. Les grèves ont été provoquées par les violences des patrons. Aussi, j'envoie un salut fraternel aux camarades condamnés. Les propriétaires nous ont menacés d'abattre les pins : nous ne répondrons pas à ces violences. Notre cause est juste : unissons-nous, nous serons forts. »

Sourbé parle ensuite : « Il faut lutter contre la concurrence et l'avilissement des prix. Défendons nos salaires pour l'avenir de nos enfants. »

Puis Duclaud fit entendre des paroles hardies; « Les questions sociales dont la bourgeoisie ne nous parle pas à l'école, ne sont pas une matière ardue... La loi nous proclame égaux des riches et nous ne sommes que des serfs. En somme, nous créons la richesse pour en faire jouir les autres. Il est juste de dire qu'il y a deux classes sociales : les voleurs et les volés. Le travailleur, dont la conscience s'éveille, se syndique. Le syndicalisme est un accroissement de la vie. Que devons-nous faire pour nous arracher à la rapacité de l'exploiteur? Il faut entrer dans la Fédération nationale. »

Duclaud, il faut le dire, soulève bien quelques protestations; tous les délégués n'étaient pas aussi émancipés que ce camarade.

Trois commissions furent ensuite chargées d'établir les revendications fédérales concernant le résinage, le métayage et le bétail. Puis, avant de lever la séance, Ducamin, Sourbé et Duclaud reprirent la parole et déclarèrent « que les syndicats sont prêts à lutter pour la défense de leurs droits jusqu'à la *grève générale* et qu'à la *violence patronale* répondrait *la violence ouvrière* ».

Le lendemain matin Sourbé lut un travail merveilleusement documenté sur la valeur et le rapport d'un hectare de pins depuis le premier semis jusqu'à l'abatage à 60 ou 70 ans. Nous savons que Sourbé a étudié également l'évolution et la répartition de la richesse dans sa localité, et ses conclusions concordent parfaitement avec celles des socialistes de toute école touchant la propriété.

Le reste de la séance fut pris par la lecture et l'adoption des rapports élaborés par les trois commissions : voici les principales revendications fédérales :

I. RÉSINAGE : Le résinage sera fait par moitié. Le transport sera payé par moitié jusqu'à 3 francs, et au delà par le seul propriétaire. La préférence sera donnée aux ouvriers syndiqués. La résine sera payée aux résiniers quinze jours après réception. La vérification des barriques sera faite en présence de deux délégués du syndicat.

(1) Le Marensin est la large lande occidentale du département des Landes que baigne l'Océan.

II. MÉTAYAGE: 1° Tout métayer labourant lui-même aura les trois quarts de la récolte. Tout le fourrage lui appartiendra. La paille qui ne sera pas employee dans la métairie sera partagée.

2° Lorsque le propriétaire labourera lui-même, le métayer n'aura que la moitié de la récolte et de la paille.

3° Quand le propriétaire voudra affermer sa métairie, le fermage devra représenter le quart de la valeur de la récolte, calculée sur la moyenne des trois dernières années en prenant pour base le prix de 12 francs l'hectolitre.

4° Le propriétaire devra fournir le quart de la semence, des frais de battage et d'engrais et payer les impôts. Les redevances existantes sont supprimées et remplacées par une redevance unique de 20 francs pour les petites métairies et 30 francs pour les grandes.

5° Les corvées gratuites sont supprimées pour tous métayers et fermiers.

III. BÉTAIL : La commission du bétail présenta de nombreuses propositions de détail, toutes adoptées.

Telles sont les principales revendications que la Fédération va poser devant le patronat landais et tenter de faire aboutir dès le printemps prochain.

La dernière séance fut présidée par le camarade Bonnard, secrétaire de la Bourse du Travail de Bordeaux, lequel donna d'excellents conseils pour l'organisation, l'administration et le fonctionnement de la fédération : « Ne nommez pas de président, dit-il, c'est là un titre dont on se sert trop souvent pour arriver sur le dos des autres ; un secrétaire général, un secrétaire-adjoint et un trésorier suffisent ».

Après la nomination du bureau de la commission exécutive de la nouvelle Fédération, le camarade Duclaud demanda que la Fédération s'affiliât à la Confédération générale du Travail. Il se heurta d'abord à l'hostilité d'une partie des délégués.

— Alors, répliqua Duclaud, vous voulez fonder une Fédération jaune? Et il déclara que si l'affiliation n'était pas votée son syndicat se retirerait. Cette déclaration fit grande impression. Ce que voyant les adversaires de l'affiliation revinrent sur leur opinion et c'est d'un commun accord que l'affiliation fut décidée. La C. G. T. compte ainsi une Fédération de plus.

Puis après un vote de flétrissure aux magistrats de Mont-Marsan, le Congrès fut déclaré clos.

C'est alors que l'inévitable député Bouyssou, qui se trouvait dans la salle, monta à la tribune. Acclamé, il est vrai, par de nombreux syndiqués, il administra habilement la « pommade » de la paix sociale. Il remercia « ses amis les résiniers » de lui avoir fait confiance!

Il était venu de Paris exprès pour eux! Il savait que leurs intérêts étaient souvent contradictoires avec ceux des patrons. Les uns et les autres devaient être respectés. Quant à lui, il ferait tout, *avec l'aide du gouvernement*, pour prévenir les conflits et défendre les résiniers... et *aussi les propriétaires*.

Camarades résiniers, méfiez-vous! Si ce M. Bouyssou est venu de Paris exprès pour vous, c'est qu'il vous craint! Faites qu'il vous craigne tous les jours davantage. Tel fut donc le Congrès de Morcenx. Les résiniers manquent encore de hardiesse dans la pensée et dans l'action; mais leur timidité disparaîtra dans la pratique de tous les jours.

Espérons que la prochaine tournée d'un délégué de la C. G. T. contribuera pour beaucoup à donner aux résiniers du Marensin une nette conscience de classe! En attendant, ils donnent un bel exemple à leurs plus proches voisins, nos métayers de la Chalone! (1)

J. D.

Dans la Grande Famille. — En attendant de voir ce que donnera, en tant que résultats, le projet de loi qui supprimera les conseils de guerre en temps de paix que doit présenter au Parlement le général Picquart, il n'est cependant pas inutile de mettre en lumière les jugements plus que partiaux que continuent de rendre les dits conseils.

Celui du 13e corps a eu à s'occuper d'un caporal qui avait giflé un simple soldat. Voici le fait tel que le relatent les quotidiens: « Aussi était-il (le caporal) en état complet d'ébriété lorsqu'il s'avisa de rentrer dans une chambre du quartier, vers 8 heures et demie du soir, où des hommes rassemblés autour de la table, jouaient aux cartes. Il les bouscula violemment et, comme l'un deux, le soldat Voute lui dit alors : « Si vous êtes pas un fainéant, caporal, recommencez! » il appliqua à cet homme une gifle monumentale. Voute porta plainte, etc... » Après une habile défense de Me Valleix montrant que toute cette affaire doit se ramener à un vulgaire incident de chambrée, le conseil, après une longue deliberation, admettant les circonstances atténuantes, n'inflige au caporal Rocher que six jours d'emprisonnement, minimum de la peine.

Je me demande si, l'inverse s'étant produit, le soldat ayant giflé le caporal, je me demande si le conseil de guerre n'aurait vu là qu'un vulgaire incident de chambrée et aurait appliqué le minimum de la peine.

L'ivresse du soldat au lieu de l'excuser comme cela a été le cas pour le caporal, n'aurait fait que l'aggraver davantage et c'est le maximum de la peine qui lui aurait été infligé.

Et enfin que serait-il advenu si le soldat avait répondu coup pour coup ?

R. GALHAUBAN.

Au pays de l'obéissance passive. — Le conseil de guerre du 1er corps (Lille) a eu à juger un officier, le capitaine Maguiez, qui, pendant les inventaires, avait refusé de donner aux sapeurs du génie l'ordre d'enfoncer les portes d'une eglise que le clergé refusait d'ouvrir.

Jusqu'ici, les actes de ce genre avaient valu à leurs auteurs l'acquittement avec félicitations, ou une condamnation pour rire équivalant à l'acquittement. Le capitaine Maguiez aura eu la malchance de tomber sur des juges républicains, car il a été reconnu coupable de désobéissance, à l'unanimité. Il est vrai que les circonstances atténuantes lui ont été accordées. Résultat : la destitution.

Les tribunaux militaires, on le voit, sont encore plus déconcertants que les tribunaux civils : ce que l'un juge blanc, l'autre le juge noir. Cependant ils rendent leurs sentences au nom de la loi, qui nous apparaît dès lors comme une personne bien inconstante ou bien outragée.

Le capitaine Maguiez avait, pour désobéir, un excellent motif: la protestation de sa conscience. C'est fort bien. Il s'est avisé, tout d'un coup, que l'autorité avait des bornes, et que désobéir pouvait être, à l'occasion, un devoir. Il sentit que les ordres donnés par les chefs sont moins forts que ceux que la conscience dicte ; et il obéit, mais à quelque chose de plus auguste que le pouvoir. C'est parfait.

Seulement, quand on a une conscience et qu'on a l'intention de s'en servir, on ne va pas choisir un métier qui repose précisement sur l'interdiction d'avoir une conscience à soi, sur l'obéissance passive aux ordres des supérieurs. On n'impose pas, sous la menace d'un code barbare, à de malheureux jeunes hommes livrés à votre merci, des actes qui souvent répugnent à leur... joub iais : la conscience, il n'y a que les officiers qui ont le droit d'en avoir une.

R. CH.

ETATS-UNIS

La candidature Haywood. — Dans la dernière campagne electorale pour l'office de gouverneur du Colorado, les socialistes politiciens, en posant la candidature de William Haywood, ont dit: « Quel travailleur conscient oserait refuser de voter pour Haywood ; voter pour lui, c'est protester contre l'iniquité capitaliste, c'est mettre fin aux abus du brigandage organisé sous la protection du gouvernement américain, et c'est libérer ces trois hommes accusés injustement, Charles Moyer, William Haywood et G. Pettibone. »

A cet appel des politiciens, nous répondîmes: Toutes les iniquités sociales sont basées sur la politique autant que sur la religion. L'une et l'autre doivent être combattues jusqu'à la mort. La politique est cause de la détention de trois membres de la *Western Federation of Miners*; admettre la politique, c'est nous faire les complices de l'iniquité causée par elle. Voter pour Haywood n'est pas protester en faveur de trois travailleurs détenus injustement, mais c'est nous associer au crime de leurs bourreaux. William Haywood, ainsi que ses deux co-accusés, est notre ami, notre camarade ; mais Haywood, candidat pour un office gouvernemental, devient pour nous un ennemi, et, comme tel, nous le combattons.

Le résultat des dernières élections fut piteux pour les socialistes, qui dépensèrent beaucoup d'activité pour aboutir à un résultat négatif, et, sans aucun doute, préjudiciable à l'agitation qui se fait en faveur des trois camarades que l'oligarchie capitaliste a résolu de perdre.

LAURENT CASAS.

VARIÉTÉ

Le lock-out de Fougères (1)

La Ville.

La ville à ce point de vue est d'un aspect saisissant; et ses rues crient à l'étranger le plus distrait le contraste de la richesse bourgeoise et de la misère ouvrière.

De la gare, partent de riches avenues bordées de larges demeures : grilles de fer, vastes escaliers de pierre, portiques à l'italienne, toute une architecture prétentieuse où l'industrie fougeraise étale son opulence neuve. Vous gagnez la ville haute : au milieu d'une vaste place où somnole un homme de bronze sur un cheval pensif, se dresse un édifice imposant : colonnes flanquant la porte d'entrée, hautes fenêtres, horloge au milieu de la façade : l'Hôtel de Ville, sans doute ? Non, c'est la maison Cordier. Mais l'aspect monumental ne vous a trompé qu'à moitié : M. Cordier est le chef du Syndicat patronal : c'est sur un décret signé de lui que 8.000 ouvriers sont en chômage. Pour toute la population qui attend avec angoisse la fin du lock-out, c'est bien ici le « palais du gouverneur ».

Mais, descendons l'autre versant de la colline. Des ruelles tortueuses, parmi des maisons basses, vous mènent sous la voûte d'une ancienne porte. Le vieux château de Fougères dresse toujours sur la vallée ses tours ventrues; toujours autour de lui se pressent les humbles demeures serviles aux façades en triangle, aux piliers de bois qui empiètent sur les rues étroites; puis ce sont les masures sans étage du faubourg aux toits gondolés et moussus. C'est une cité du moyen âge. Rien n'a changé ici, à ce qu'il semble, depuis cinq cents ans ; rien, sauf la propreté extérieures des rues, et celle (extérieure aussi peut-être) des habitants. Les mêmes masures qui abritèrent les serfs de jadis, les vilains de l'ancien régime et les tisserands de naguère servent encore aujourd'hui de refuge à l'ouvrier moderne. Seul, le chevalier casqué de fer a quitté le vieux donjon.

Mais les nobles appauvris qui posent aux environs, ont tort de dédaigner les fêtes des « parvenus de la chaussure ». En fait, le vrai successeur des hauts barons de Fougères, ce n'est pas M. de La Reboisière, fils d'un général de l'Empire, — c'est M. Cordier, le fils du cuisinier.

Le mouvement syndical

Naturellement, de très bonne heure, des efforts furent tentés pour relever les salaires. Il n'est pas besoin d'une longue éducation socialiste pour concevoir l'idée d'une grève et la réaliser. Mais les ouvriers, mal renseignés sur les conditions de la vente, se mettaient en grève d'ordinaire à l'été. Or, si Fougères

(1) C'est la partie vraiment agricole du département, au sud de la courbe que décrit l'Adour.

(1) Voir le n° 35).

vend en effet surtout de la chaussure d'été, c'est en hiver qu'elle la fabrique. Les patrons tranquillement fermaient leurs usines et attendaient à la mer que les travailleurs voulussent rentrer à des conditions souvent plus dures. D'ailleurs, les paysans arrivaient toujours, séduits par des salaires nominalement élevés, ils étaient toujours prêts à s'enrôler : la main d'œuvre ne manquait jamais, et les patrons maintenaient les prix au plus bas.

Il fallut s'organiser. Vers 1899, je crois, des ouvriers rennais vinrent faire de la propagande syndicale à Fourgères. Elle réussit : une Bourse du travail fut fondée, et les ouvriers de la chaussure se groupèrent en différents syndicats ; leur nombre a atteint jusqu'à 3.000. Les patrons, à leur tour, fondèrent une « Chambre syndicale des fabricants de chaussures » comprenant 22 maisons sur 32. Puis, un syndicat jaune naquit, et végéta. Cependant les colères s'exaspéraient avec la misère croissante des uns, l'opulence toujours plus étalée des autres. En 1900, les ouvriers de l'usine Doussin étant en grève, on envoya des troupes; les têtes s'échauffèrent et l'on prévit une collision sanglante. On était alors aux pénibles débuts du ministère Waldeck-Rousseau ; le préfet craignit qu'une fusillade ne fît tomber le ministère, il éloigna les soldats : les ouvriers aussitôt, brisant les grilles, enfonçant les portes, se ruèrent dans l'usine : machines, meubles, livres, en une heure tout fut détruit; il y eut plus d'un million de dégâts. Ce coup de folie d'une population jusque là si tranquille a frappé vivement les imaginations : le souvenir en plane encore sur la grève actuelle.

Et pourtant, depuis lors, tout fut tranquille ; des grèves partielles assez nombreuses ont eu lieu sans incident. En ce moment même, après quatre semaines d'un lock-out qui laisse sans ressources 10.000 personnes, on en est encore à attendre le premier geste d'impatience. Les idées socialistes ont fait peu de progrès dans ce milieu pourtant misérable.

Les ouvriers de Fougères sont pour la plupart des paysans ; ils ont gardé les idées de leur village ; les théories communistes, bien loin de les attirer, les effrayent.

Au mois d'août dernier, le mouvement syndical était plutôt en recul. La Bourse du travail, qui avait compté 3.000 adhérents, n'en avait plus que 1.100. Elle était bien incapable de provoquer le chômage de 8.000 ouvriers si par hasard le Syndicat patronal n'en avait pris l'initiative.

Donc, tout était calme à Fougères : les syndicats affaiblis, les travailleurs isolés, et les patrons tranquilles, lorsqu'à la fin de l'été dernier se manifesta un réveil de l'action ouvrière. Deux faits semblent l'avoir déterminé.

Pendant ces dernières années, plusieurs industriels se munirent des nouvelles machines américaines à coudre les tiges; ils dirent aux ouvrières : cessez de coudre à domicile, venez travailler à l'usine avec les machines nouvelles : nous vous paierons moins par tige cousue, parce qu'il faut amortir nos frais, mais comme vous ferez beaucoup plus de pièces, vous gagnerez davantage. Les ouvrières suivirent ce conseil, mais comme les machines produisaient beaucoup plus, deux tiers seulement des piqueuses trouvèrent emploi à l'usine. Les autres, pour avoir chez elles un peu de travail, consentirent des prix très bas. Les machines venant à s'user (certaines ne comptent pas moins de 800 pièces et se détraquent très vite), les patrons ne les remplacèrent pas; ils renvoyèrent leurs piqueuses, les employèrent à domicile comme autrefois, mais au tarif nouveau accepté par les ouvrières exclues des usines. Il en résulta un vif mécontentement parmi les femmes, et ce ne sont pas elles qui sont les moins ardentes dans la lutte actuelle.

De même pour les ouvriers. Tout nouveau perfectionnement du machinisme détermine le chômage d'un certain nombre d'ouvriers. De nouvelles entreprises se formèrent chaque année pour les recueillir. Mais, prétextant les difficultés souvent réelles du début, elles profitèrent de la surabondance de main-d'œuvre pour la payer bien au-dessous du prix normal. On avait donc, à Fougères, ce spectacle curieux : deux usines voisines, pour un travail presque identique, payant des tarifs différents de plus de 30 o/o. Ceci, on le conçoit, causait un vif mécontentement aux ouvriers moins payés, et paraissait à tous une criante injustice.

C'est alors que MM. Jousse, secrétaire de la Bourse du Travail, et Gourdin, secrétaire du Syndicat des cordonniers, jugèrent le moment venu d'agir.

La tactique ouvrière.

Très habilement ils prirent pour « tremplin » l'*unification des tarifs*. Mais, bien trop faibles pour pouvoir l'imposer tout d'un coup par un mouvement d'ensemble, ils résolurent de procéder par paquets. Il est d'usage à Fougères que chaque catégorie d'ouvriers passe un contrat de travail avec le patron : un tarif est arrêté d'un commun accord pour une, deux ou trois années ; il expire d'ordinaire à la fin de la campagne, c'est-à-dire en septembre-octobre. Il s'agissait, au fur et à mesure de l'expiration des anciens contrats, de présenter aux chefs d'entreprise de nouveaux tarifs plus élevés. Ainsi, par une série d'arrangements particuliers — et, au besoin, de grèves partielles — on espérait amener les salaires des ouvriers de la même catégorie dans toutes les usines, sinon à l'égalité complète, du moins le plus près possible des tarifs les plus élevés de la place.

Ce plan n'avait rien de machiavélique. Il ne s'agissait point de vaincre les patrons par surprise. Dès le 8 août, la Bourse du Travail affichait franchement sur tous les murs de la ville, sa décision d' « entreprendre une campagne active afin de réaliser dans un délai le plus rapproché possible l'unification des tarifs, dans toutes les fabriques de chaussures de la place ».

Les patrons étaient prévenus, ils pouvaient s'attendre pour le début de la saison à des demandes d'augmentation de salaires. Précisément, à ce même moment, 8 août, leurs voyageurs partaient pour visiter la clientèle; les marchés de saison n'étaient pas encore passés, on pouvait, devait même tenir compte, dans les prix proposés, d'une hausse possible des salaires, et l'on comprend mal que M. Cordier ait pu écrire, dans son ultimatum à M. Jousse, « elle (cette hausse) vient précisément frapper les fabricants sur leurs importants marchés de saison, conclus fermes avec leurs clientèles sans qu'il leur soit possible d'en rattraper un centime ».

Pendant tout le mois d'août, c'est une série de réunions de quartier pour l'unification des tarifs, terminée le 30 par une « assemblée générale des ouvriers de la chaussure, syndiqués ou non ». A ce moment, la Bourse du Travail juge que les ouvriers sont suffisamment entraînés, la campagne préparatoire est terminée.

Le 7 septembre, le secrétaire de la Chambre syndicale des coupeurs écrit à M. Cordier, président de la Chambre syndicale des fabricants, pour lui demander de porter le salaire moyen des *coupeurs de dessus* de 28 fr. 30 à 29 fr. 22. Presque en même temps, les mécaniciennes de l'usine Girault, se mettent en grève. La maison Girault, récemment fondée, était une de ces entreprises décrites plus haut, qui recueillent les femmes éliminées des autres usines par les machines. Les piqueuses y travaillent à un tarif de 30 o/o et 40 o/o inférieur à celui des fabriques voisines. M. Girault, syndiqué, en référa à la Chambre patronale. Celle-ci s'aboucha avec une délégation ouvrière, et, le 18 septembre, M. Girault accordait à ses mécaniciennes une augmentation de 30 o/o. Par la même occasion, les mouleurs et finisseurs obtenaient de travailler au même tarif que ceux de M. Lebouc

Le 28 septembre, la Bourse du travail remporte une seconde victoire : les coupeurs obtiennent les 29 fr. 22 demandés. Alors, le 11 octobre, elle réclame le relèvement des tarifs de la maison Lebouc. Cette fois, la Chambre patronale s'impatiente : « Vous avez imposé vous-mêmes — dit-elle aux délégués — à M. Girault le tarif de M. Lebouc; celui-ci vous semble donc raisonnable, il faut vous y tenir. — Pas du tout, répondent les ouvriers : l'usine Girault est une affaire à ses débuts, la maison Lebouc est ancienne et prospère. Nous savons comprendre les nécessités d'une entreprise à peine assise. Nous consentons à M. Girault un tarif de faveur, mais M. Lebouc n'y a aucun droit. »

La discussion fut laborieuse; enfin, le 11 octobre, on signait pour la maison Lebouc un nouveau tarif de piqûre, le 12 un tarif de finissage et le 16 un tarif de montage, tous trois en augmentation.

La Bourse du Travail se tourne alors vers la maison Bahu et lui impose l'acceptation des nouveaux tarifs Lebouc ; puis elle les propose à la maison Pautrel, qui accepte immédiatement sans en référer à la Chambre patronale, et sans que les ouvriers aient à quitter le travail.

Cela faisait, en six semaines, cinq victoires. La population ouvrière tout entière suivait avec sympathie cette habile campagne de hausse, et le nombre des adhérents à la Bourse du Travail augmenta, m'assure-t-on, de 500 à 600 syndiqués.

Mais alors les patrons commencèrent à s'inquiéter.

Beaucoup d'entre eux avaient vu d'abord sans déplaisir cette campagne en faveur de l'unification des tarifs, car certains de leurs concurrents, comme M. Girault, tiraient trop d'avantages du bas prix de la main-d'œuvre dans la lutte auprès du client. Mais après le relèvement des tarifs Lebouc et la capitulation des maisons Bahu et Pautrel, on se demanda sincèrement : Où s'arrêtera cette campagne? On ne voyait pas non plus sans inquiétude croître la popularité et l'influence de la Bourse du Travail et des syndicats rouges. On décida de changer le terrain de la lutte. Les ouvriers avaient réussi parce qu'ils discutaient les tarifs usine par usine, catégorie par catégorie; il fallait leur opposer désormais des tarifs généraux applicables à toutes les entreprises syn-

diquées. Ainsi l'on ferait bloc et l'on arrêterait net la montée des salaires.

Mais comment amener les syndicats à abandonner une tactique qui venait de leur réussir si bien ? C'est alors que parut M. Gaboury.

FRANCIS DELAISI.

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE

Dans son livre, l'*Athéïsme*, M. Le Dantec affirme n'avoir jamais eu la foi, par conséquent, n'avoir jamais fait de métaphysique, et ce n'est qu'approximativement, qu'il a pu se mettre dans la peau du croyant pour fournir des objections à l'athéïsme.

A la lecture, je m'en serais jamais douté. Ce n'est que de la métaphysique d'un bout à l'autre. Et, par contre, on croirait plutôt que c'est un croyant qui a essayé de se mettre dans la peau de l'athée pour défendre l'athéïsme.

Il y a, surtout, une affirmation de M. Le Dantec qui me paraît être sortie toute droite du catéchisme. Et il y tient, car il y revient à plusieurs reprises, c'est que, l'athée logique ne peut prendre aucun intérêt à la vie, qu'il ne saurait probablement y avoir de société d'athées allant jusqu'au bout de leurs logique athée, car il n'y a qu'une fin logique : le suicide.

Selon notre auteur, l'athée ne consent à vivre que parce qu'il subit, à son insu, la pression d'une foule d'erreurs ancestrales.

J'avoue ne pas comprendre.

Même enfant, je n'ai jamais eu la foi. Le merveilleux, les contes de fées, de revenants m'ont toujours beaucoup amusé, mais sans croire à leur existence. L'existence de dieu et du diable m'a toujours été fort problématique.

Je ne crois à aucune entité. Pour moi, la Nature, l'évolution, la vie, ne sont que la manifestation des propriétés chimico-physiques de la matière. L'humanité n'est que l'ensemble des hommes vivants, disparus ou à naître, n'ayant d'autre réalité que de désigner l'ensemble des vies individuelles, évoluant du fait de leur évolution, mais sans aucune réalité en dehors des unités qu'elle sert à désigner. Je crois donc être un athée bien caractérisé. Je ne vois pas de raison de me suicider.

Si la vie n'est pas toujours belle de par le fait d'une mauvaise organisation sociale, on peut cependant s'y créer des joies. Et combattre cette mauvaise organisation c'en est une grande, très grande, car la lutte c'est le mouvement, c'est l'action, c'est la vie elle-même.

J'aime les miens, j'aime ceux qui m'entourent. Quand M. Le Dantec m'aura clairement démontré que les sentiments affectifs dérivent de l'idée de dieu, je lui concéderai que c'est une erreur ancestrale. En attendant, je persiste à penser que l'on peut aimer la vie, l'action, les choses belles, et ses semblables — avec des exceptions — sans être taxé d'illogisme.

Et quand je dis aimer la vie, je veux dire la vivre sans craindre la mort ni la désirer, sachant qu'elle est un aboutissant inéluctable.

M. Le Dantec affirme également que l'idée de Dieu a été nécessaire à la formation des sociétés, et pour édicter les lois sociales.

L'idée de dieu, est, en effet, très commode pour faire respecter les lois que l'on édicte en son nom. Mais elle n'est pas indispensable,

La morale sociale naît avec les premiers rapports des hommes entre eux. Les morales religieuses — lorsqu'elles se sont érigées en dogmes — n'ont fait que codifier les morales sociales existantes qui avaient évolué parallèlement.

La morale sociale évolue, indépendamment de l'idée religieuse, avec les rapports des êtres entre eux et avec les choses.

Si, à ses débuts, l'homme est ignorant, douant de vie et de volonté chaque objet auquel il se heurte, tous les phénomènes qu'il ne peut expliquer autrement, il est bien trop ignorant également pour faire élaborer à un dieu, dont il n'a pas encore conscience, simple animiste qu'il est, quelque morale que ce soit.

Ce n'est que bien plus tard, au cours de son évolution, qu'apparaissent sorciers et prêtres, qui exploitent sa crédulité. Et, en attendant, il a bien fallu que la morale se fît jour, les rapports d'individu à individu évoluant et se compliquant de plus en plus.

Et M. Le Dantec croit à une autre impossibilité d'un état social, parce que l'athée peut discuter la loi et refuser de s'y soumettre !

C'est ce qui arrive aux anarchistes. Mais, si la loi est discutée, c'est qu'elle est discutable. Et rien ne dit que lorsque l'homme sera évolué, il ne puisse pas exister une société basée sur les libres rapports des hommes entre eux.

Notre auteur prétend que, hors l'idée divine, il ne peut y avoir de morale. Qu'il ne peut pas s'en baser une sur l'intérêt.

Pourquoi ?

Lorsque les individus seront arrivés à comprendre que tout acte nuisible à son semblable peut amener de la part de celui-ci une réaction nuisible à celui qui l'a provoquée, n'est-ce pas de la morale de l'intrêt, mais de l'intérêt bien compris ? Et, malgré toutes les belles phrases dont on a essayé d'emberlificoter les préceptes de morale religieuse ou civique, c'est, en définitive, la morale de l'intérêt individuel qui a prévalu dans la pratique. D'abord unilatérale, l'individu ne tenant compte que de ce qui lui était personnellement agréable ou désagréable, avantageux ou préjudiciable. Ce n'est qu'au cours des relations qu'il apprit à tenir compte de ce qui était agréable ou désagréable, avantageux ou préjudiciable à son ou ses co-contractants. Pourquoi cette évolution ne continuerait-elle pas, en éliminant la nécessité du gendarme, après avoir éliminé celle de dieu ?

Et enfin, pour conclure, il affirme que les anarchistes ne sont pas des athées logiques, sans quoi ils seraient désarmés dans la lutte, leur amour des déshérités n'entraînerait pas la haine du propriétaire égoïste. S'ils étaient athées, comment feraient-ils pour attribuer une valeur absolue au principe de justice, au nom duquel ils agissent ? S'il n'y a pas de dieu, la justice n'est qu'un résidu ancestral comme la bonté et la logique.

L'homme tient encore par trop d'attaches à son origine animale pour se vanter d'agir constamment d'accord avec lui-même, guidé par la seule raison. Il est vrai que, plus d'une fois, l'on agit par sentiment, mais cela ne prouve que l'imperfection de notre cerveau où l'idée de dieu n'a rien à voir.

Et, ensuite, les anarchistes peuvent vouloir la disparition des privilèges sans haïr les privilégiés, vouloir l'abolition de l exploitation sans haïr les exploiteurs. Ce à quoi ils en veulent, ce sont aux formes sociales qui favorisent les uns au détriment des autres, et on peut vouloir leur disparition sans que cela entraîne la disparition des privilégiés comme individus.

L'idée de justice ne dérive pas de dieu, mais de notre façon de concevoir les rapports des choses entre elles, de la tendance à l'équilibre qu'ont les êtres et les choses dans la nature.

Et c'est gratuitement que M. Le Dantec suppose que les anarchistes y attachent une valeur absolue. Si quelques anarchistes s'en font une idée absolue, cela prouve qu'il y a des métaphysiciens partout, mais nous savons que l'absolu n'existe pas, que tout est relatif, que nos opinions ne se forment que par comparaison, que la logique elle-même est relative, puisque l'on peut être très logique tout en étant dans l'erreur. Et c'est ce qui arrive à Le Dantec, qui est parti d'un point de vue faux pour mettre sur pattes — oh si peu solide — son athée logique.

J. GRAVE.

(1) Un volume de la « Bibliothèque de philosophie scientifique », 3 fr. 50, Flammarion, 26, rue Racine.

Nous avons reçu :

Les Français au Pôle Sud, par J.-B. Charcot, 1volume illustré, broché, 15 francs, chez Flammarion, 26, rue Racine.

La Guerre sociale a paru pour la première fois le 19 décembre. C'est un journal de combat, comme l'indique hardiment son titre. Gustave Hervé a groupé autour de lui toute une pléiade d'écrivains socialistes révolutionnaires et anarchistes, décidés à mener une impitoyable campagne contre toutes les formes de l'oppression humaine, la forme parlementaire y compris. Bonne chance à nos nouveaux camarades.

Le prochain dessin sera signé WILLETTE.

Correspondances et Communications

× **Le camarade Cazes** prie sa compagne de bien vouloir lui faire connaître son adresse pour la régularisation de la situation concernant les enfants.

CONVOCATIONS

× **Aux Sociétés savantes.** — Lundi 7 janvier 1907, à 8 h 1/2 du soir, Conférence publique et contradictoire par Sébastien Faure. Sujet traité : Trente-six ans de République ; Le ministère Clemenceau ; La Situation à l'intérieur.

Au profit de « La Ruche », œuvre de solidarité et d'éducation fondée et dirigée par Sébastien Faure.

Prix des places : Réservées : 2 francs ; Premières : 1 franc ; Secondes : 50 centimes.

× **La Fraternelle**, 45, rue de Saintonge, Paris. — Mercredi 9 janvier, M. E. Ruben : Comment la vie apparut sur la terre (Projections).

× **L'Aube Sociale**, 4, passage Davy. Réunion des Camarades du 17e et environs qui sont partisans de créer des Causeries populaires dans cet arrondissement, *vendredi 4 courant, à 8 heures 1/2*, où seront discutées les dispositions à prendre en vue du nouveau local et de son aménagement.

× **La Semaille**, 21, rue Boyer. — Mardi 8. — Dr Pettit : La question du cancer.

× **Grupo liberecana esperantista.** — Lundi 7 janvier, au nouveau local, 1, rue Clément, ouverture d'un nouveau cours d'Espéranto.

× LILLE. — **Réunion** le samedi soir 5 janvier, estaminet Cracco, coin de la rue Monge et de Lamartine : Discussion sur les milieux libres.

× LE HAVRE. — **Causeries Populaires.** — Réunion le lundi 7 janvier 1907, à 8 heures et demie du soir, 22, rue de Turenne. Discussion sur la propriété.

COIN DES ENFANTS

Le relieur n'ayant pu nous livrer que cent exemplaires mardi, ils ont été mis immédiatement à la poste. J'espère que la plupart ont pu arriver à temps.

Je présente toutes mes excuses pour ceux que je n'ai pas pu servir. C'est par suite du manque de parole de l'imprimeur que je n'ai pu tenir la mienne. Le reste sera probablemet expédié en même temps que le journal.

Le volume est en vente au prix marqué de 3 francs.

Petite Correspondance

C., au Toult. — Nous attendrons.

L. R., à Carver. — Reçu timbres. Je ne connais pas l'entreprise dont vous parlez.

L. M. — J'ai fait passer la lettre à Desplanque.

Auguste et Marianne. — Le journal est expédié régulièrement cependant.

E. S., à Coléanor. — L'almanach de 1902 est épuisé, paraît-il.

A. R., à St-Sulpicien. — Attendrons.

A. M., à Golbey. — Fin janvier,

B., à Lyon. — Si « Scrupules » est paru en volume, ce ne peut être que dans celui qui contient « Le portefeuille » et d'autres, 3 fr. 50.

M., à Toulon. — B. C., à Estrée. — T. L., à Louvemant. — L. C., à Châtres. — J., à St-Ennemond. — P., à Zurich. — S., à St-Gall. — D., à New-York. — M. D., à Chantenay. — E. S., à Coléanor. — L. P., à St-Raphaël. — S., à Choumla. — C., à Charleroy. — H., à Bruxelles. — L. W., rue de R. — E. B., rue de M. — E. D., à La Haye. — E. R., à Sciez. — P. M., à Harnes. — E. J., à Toul. — C., à Méru. — V. de V., à Mons-en-Barœul. — D., à Limoges. — C., rue de V. — L. V., à Autun. — H. S., à Londres.

Reçu timbres et mandats.

J. L., à Helemme. — Bien reçu. Ça va bien. C'est moi qui avais oublié de porter sur votre fiche.

Reçu pour le journal :

C. G., à Marmans, 5 fr. — C. D., à Amiens, 0 fr. 50. — B., au Cateau, 1 fr. — Auguste et Marianne, 1 fr. — F. G. et J. G., par E. J., à Lawrence, 10 fr. — R., à Marseille, 2 fr. — R. J., à Lyra, 4 fr. 60. — H. T., à Paris, 2 fr. — M., à Galbey, 1 fr. 50. — L. S., 1 fr. 30.

Merci à tous.

Reçu pour l'*Avenir Social* : C. G., à Marmans, 10 fr.

Le Gérant : J. GRAVE.

IMPRIMERIE DES TEMPS NOUVEAUX, 4, rue Broca, Paris.

LES TEMPS NOUVEAUX, 0 fr. 15.

ÉTRENNES DU PAUVRE

Dessin de RELETE